

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC **LE MARDI 4 OCTOBRE 2022**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

ABSENTE : Madame la conseillère E. Tedford.

Monsieur Daniel Séguin, directeur général par intérim, Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2022-534 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, appuyé par monsieur le conseiller Stork.

Monsieur le conseiller Cowan propose un amendement afin d'ajouter un item intitulé « motion de blâme », et ce à 01.02.

La proposition est appuyée par madame la conseillère Thorstad-Cullen.

La séance est suspendue à 19h38.

La séance est reprise à 19h52.

Le conseil vote majoritairement en faveur de la proposition d'amendement. Monsieur le conseiller Tremblay vote contre la proposition d'amendement.

Vote contre :
Monsieur le conseiller Tremblay

Il est par conséquent majoritairement :

RÉSOLU :

D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- L'ajout de l'item 01.02 ;
- Le retrait de l'item 10.08 ;
- Le retrait de l'item 30.01.

2022-535 MOTION DE BLÂME

ATTENDU QUE, conformément aux instructions du maire Thomas, le mercredi 21 septembre 2022, son bureau a largement diffusé un communiqué par courriel au Conseil, à plusieurs employés de l'administration municipale et à certains membres du grand public, dont le but était de distribuer en pièce jointe un échange de courriel privé entre M. Brian Greenway et le maire Thomas ;

ATTENDU QUE ladite pièce jointe contenait des déclarations dans lesquelles le maire Thomas diffamait expressément un collègue du Conseil et jetait le discrédit sur l'environnement de travail dans lequel il se trouve et, par extension, sur les membres de l'administration et du Conseil, qu'il pourrait tenir pour responsables, ce qui constitue une violation manifeste de nos valeurs éthiques ;

ATTENDU QUE le maire Thomas a refusé de reconnaître son obligation d'assumer l'entière responsabilité de sa transgression de nos normes de conduite éthique et de présenter des excuses personnelles ;

Vote contre :
Monsieur le conseiller Tremblay

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et majoritairement
QUE ce conseil exprime son profond regret que le maire Thomas ait fait transmettre
à l'administration et au grand public l'échange de courriels susmentionné, dans
lequel il a employé un langage diffamatoire et déloyal, causant ainsi de la désolation
et de la détresse, de même que son vif mécontentement face au maire Thomas pour
avoir manqué à son devoir d'accepter l'entière responsabilité de cet acte et ait refusé
d'y remédier par la présentation d'excuses personnelles.

2022-536

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
6 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
13 SEPTEMBRE 2022

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux
de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du
13 septembre 2022.

2022-537

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après
indiquées :

- Susan Weaver (dépôt d'un document) ;
- Monsieur et madame Williams ;
- Linda De Witt ;
- Ray Coelho ;
- Paul Atkinson ;
- Lyne Conway ;
- Suzanne Wilson ;
- Angela Clark ;
- Nasr El Dabe ;
- Thomas Schwartz ;
- David Friedman ;
- Marwan Chatila.

2022-538

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE
5 925 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN
DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Madame la conseillère Stainforth donne avis qu'un projet de règlement décrétant un
emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 925 000 \$ pour divers
travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel sera
présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant un
emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 925 000 \$ pour divers
travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel.

2022-539

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE
1 610 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC HORS
CHAUSSÉE LONGEANT LA VOIE DE SERVICE NORD DE L'AUTOROUTE 40,
ENTRE LES AVENUES BANCROFT ET TECUMSEH DANS LE SECTEUR
INDUSTRIEL

Madame la conseillère Stainforth donne avis qu'un projet de règlement décrétant un
emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 610 000 \$ pour des
travaux de réhabilitation d'aqueduc hors chaussée longeant la voie de service nord
de l'autoroute 40, entre les avenues Bancroft et Tecumseh dans le secteur industriel
sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant un
emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 610 000 \$ pour des
travaux de réhabilitation d'aqueduc hors chaussée longeant la voie de service nord
de l'autoroute 40, entre les avenues Bancroft et Tecumseh dans le secteur industriel.

2022-540 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 610 000 \$ POUR DES TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS, BERGES, PISTES CYCLABLES ET PLATEAUX SPORTIFS

Madame la conseillère Stainforth donne avis qu'un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 610 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts, berges, pistes cyclables et plateaux sportifs sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 610 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts, berges, pistes cyclables et plateaux sportifs.

2022-541 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 5 500 000 \$ POUR LA PHASE 1 DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Madame la conseillère Stainforth donne avis qu'un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 500 000 \$ pour la phase 1 du projet d'agrandissement du bâtiment des travaux publics sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 500 000 \$ pour la phase 1 du projet d'agrandissement du bâtiment des travaux publics.

2022-542 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 3 265 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DANS LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE, ENTRE LES AVENUES COOLBREEZE ET LAKEVIEW

Madame la conseillère Stainforth donne avis qu'un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 265 000 \$ pour des travaux de reconstruction dans le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre les avenues Coolbreeze et Lakeview sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 265 000 \$ pour des travaux de reconstruction dans le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre les avenues Coolbreeze et Lakeview.

2022-543 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2023, et ce, avec une modification à l'annexe 1 afin d'y ajouter l'article 12.

2022-544 APPROBATION – PIIA

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 septembre, 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
 Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
 D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

RÉSOLU :

Adresse	Projet	Garantie financière	Condition
30, avenue Cedar	Extension et rénovation d'un édifice d'intérêt patrimonial	12 680 \$	Aucune
72, avenue Broadview	Rénovations extérieures	4 000 \$	Aucune
105, avenue Prince Edward	Construction d'un garage double et agrandissement de l'entrée charretière	4 000 \$	Aucune
118, avenue Broadview	Remplacement de l'entrée charretière existante	2 000 \$	Aucune
152, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore	Extension et rénovations	5 000 \$	Oui (5)
9, avenue Cavell	Extension et rénovations	9 000 \$	Oui (1)

et ce conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2022-545

RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 91, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

L'item relatif à demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 91, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2022-546

REFUS – DÉROGATION MINEURE – 302-306, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
 Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
 DE refuser une demande de dérogation mineure pour permettre au 302-306, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore :

- a) Une allée de circulation d'une largeur de 6,4m plutôt que le minimum requis de 6,6m ;
- b) Une aire de stationnement à 2.5m de la marge avant secondaire plutôt que le minimum requis de 3m ;
- c) Une aire de stationnement à 0m de la limite de lot arrière plutôt que le minimum requis de 1.5m.

2022-547

REFUS – DÉROGATION MINEURE – 15F, AVENUE CARTIER (LOT 4 254 441 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
 Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
 DE refuser une demande de dérogation mineure pour permettre au 15F, avenue Cartier (lot 4 254 441 du Cadastre du Québec) l'installation d'une enseigne au-dessus de l'entrée commune pour un établissement n'étant pas au rez-de-chaussée.

2022-548

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 9, AVENUE CAVELL

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 9, avenue Cavell :

- a) Une allée d'accès pour véhicules d'une largeur non constante à partir de la bordure, jusqu'à 60cm à l'intérieur de la limite de propriété plutôt qu'une largeur constante sur cette même distance ;
- b) Un accès pour véhicules d'une largeur de 15m plutôt que le maximum permis de 6,1m.

Et ce, avec la condition que les requérants devront se conformer aux recommandations formulées par le Service des travaux publics tel que stipulé dans l'évaluation arboriculture jointe au dossier décisionnel 22-613-17990.

2022-549

REFUS – DÉROGATION MINEURE – 755, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE refuser une demande de dérogation mineure pour permettre au 755, boulevard Saint-Jean :

- a) Une enseigne monument identifiant un nom autre que le nom de l'immeuble;
- b) L'installation de ladite enseigne monument là où elle n'est pas permise.

2022-550

DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 25 AOÛT 2022 AU 21 SEPTEMBRE 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 25 AOÛT 2022 AU 21 SEPTEMBRE 2022

La liste des amendements budgétaires pour la période du 25 août 2022 au 21 septembre 2022 et le registre des chèques pour la période du 25 août 2022 au 21 septembre 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2022-551

ENGAGEMENT – RESPECTER LES MODALITÉS DU *GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023*

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de la programmation de travaux révision n°3 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;

QUE la Ville s'engage à informer le *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 comporte les coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-552

AUTORISATION – ACCÈS À MON DOSSIER À REVENU QUÉBEC POUR LE COMPTE DE LA VILLE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

D'ajouter la personne suivante à la liste des représentants autorisés auprès de Revenu Québec pour la ville de Pointe-Claire et leur permettre de pouvoir effectuer les actions énumérées ici-bas auprès de Revenu Québec pour la Ville de Pointe-Claire (N.E.Q.:8831858293 et No identification: 1211515801) :

- Mark Cavallo, Responsable Services financiers, dont les trois derniers chiffres du NAS sont 018.

La Ville de Pointe-Claire autorise la personne nommée ici-haut à inscrire l'entreprise à *Mon dossier* et à gérer le dossier de l'entreprise après son inscription.

De plus, cette personne serait autorisée à:

- Agir au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour le représentant autorisé ;
- Effectuer l'inscription de la Ville de Pointe-Claire aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de la Ville de Pointe-Claire à *Mon dossier* pour les entreprises ;
- Consulter le dossier de la Ville de Pointe-Claire et agir au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises ;

Ceci inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville de Pointe-Claire pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes.

- Effectuer des actions au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment :
 - o Transmettre à Revenu Québec la résolution du Conseil municipal numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original;
 - o Accepter les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les représentants autorisés;
 - o Déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels;
 - o Accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de *Mon dossier* pour les représentants professionnels.

D'accepter que le ministre du Revenu communique avec cet employé, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Pointe-Claire et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier* pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

2022-553

NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès ») prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès.

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE nommer les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité :

RÉSOLU :

- Caroline Thibault, Directrice – Affaires juridiques et Greffe ;
- Danielle Gutierrez, Greffière adjointe et secrétaire du conseil – Affaires juridiques et Greffe ;
- Josée Ustiniuk Vallée, Technicienne juridique – Affaires juridiques et Greffe ;
- André Lavoie, Chargé de la gestion des documents et archives – Affaires juridiques et Greffe ;
- Joseph Greco, Technicien principal en informatique – Services des finances.

2022-554

AUTORISATION – CONGRÈS DU COMITÉ FRANCOPHONE ET DU COMITÉ NATIONAL DU CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser madame Jacynthe Blanchet, Responsable, Services jeunesse à la Bibliothèque, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès du comité francophone et du comité national du club de lecture d'été TD qui aura lieu du 23 au 25 novembre 2022 à Winnipeg.

RÉSOLU :

2022-555

AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL DU PROGRAMME NATIONAL DE CERTIFICATION DES ENTRAINEURS (PNCE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser monsieur Jean-Paul Richard – gestionnaire des clubs sportifs d'excellence, monsieur Michael Thomas – entraîneur-chef adjoint, et monsieur Samuel Raiche – entraîneur-senior, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui aura lieu du 10 au 12 novembre 2022 à Ottawa ;

RÉSOLU :

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-701-40-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière no 22-17995 émis le 19 septembre 2022.

2022-556 AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE – DÉPENSES OPÉRATIONNELLES MÉCANIQUES ET DE MENUISERIE AFIN DE COMPLÉTER L'ANNÉE FISCALE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 240 000 \$ provenant des comptes 02-877-22-534 et 02-877-43-534 « système électrique » et 02-877-43-535 « mécanique du bâtiment » vers les comptes 02-877-30-533 « ventilation et climatisation » et 02-877-10-538 « menuiserie » afin de financer les dépenses opérationnelles mécaniques et de menuiserie afin de compléter l'année fiscale 2022.

2022-557 SOUTIEN FINANCIER – 54^e JOURNÉE FÈVES AU LARD ORGANISÉE PAR LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 1 040 \$ pour la 54^e journée fèves au lard organisée par la Fraternité des policiers et policières de Montréal;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-18018, émis le 27 septembre 2022.

2022-558 NOMINATION – MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE DÉMOLITION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement De nommer monsieur le conseiller Brent Cowan, en remplacement de madame la conseillère Cynthia Homan, au sein du comité de démolition.

Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 21h30.

Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 21h31.

2022-559 RETRAIT – UTILISATION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DU CLUB DE GOLF BEACONSFIELD, POUR Y IMPLANTER UNE PISTE DE SKI DE FOND JUXTAPOSÉE À UN SENTIER PÉDESTRE, POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

L'item relatif à une entente pour l'utilisation temporaire d'une partie du terrain de golf de Beaconsfield pour y implanter une piste de ski de fond juxtaposée à un sentier pédestre pour la saison hivernale 2022-2023 est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2022-560 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Canoë Kayak de Pointe-Claire inc. en ce qui concerne la subvention annuelle de la Ville et l'utilisation par le Club des installations et des équipements de la Ville, dans la mesure où la version finale dudit protocole d'entente est substantiellement conforme au projet soumis au conseil;

DE nommer les personnes suivantes à titre de responsables municipaux du Club de canoë kayak de Pointe-Claire inc. sans droit de vote :

- Monsieur Gilles Girouard (ou son remplaçant) en tant que secrétaire du Club ;
- Monsieur Jean-Paul Richard en tant que gestionnaire clubs sportifs d'excellence de la Ville de Pointe-Claire ;
- Madame Julie Corbeil en tant que responsable des activités nautiques de la Ville de Pointe-Claire ;
- Madame Cynthia Homan, conseillère municipal, en tant que liaison et observateur du conseil auprès du Club.

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2022-561

APPROBATION – BAIL À INTERVENIR AVEC ANGELO KYVETOS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver un bail à intervenir avec Angelo Kyvetos, faisant affaires sous la dénomination sociale de Casse-croûte Angelos, pour les services de restauration pour la concession alimentaire de l'Aréna Bob-Birnie, situé au 94, avenue Douglas-Shand, dans la mesure ou la version finale de ce bail demeure substantiellement conforme au projet soumis au conseil préalablement ;

D'autoriser monsieur le maire, ou en son absence le maire suppléant, et monsieur Gilles Girouard, Directeur — Sports et gestion administrative, Culture, Sports, Loisirs et Développement communautaire à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2022-562

CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec DOCUMENTS TRADUCTION INC., pour des services professionnels de traduction, pour l'année 2023, pour un montant total de 115 262,44 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22-17955 émis le 13 septembre 2022.

2022-563

CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LA FOURNITURE DE SERVICES DE SABLAGE ET DE PEINTURE DES BORNES D'INCENDIE POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec NETTOYAGE SPÉCIALISÉ GE INC., pour la fourniture de services de sablage et de peinture des bornes d'incendie, pour l'année 2023, pour un montant total de 15 694,09 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22-17956 émis le 22 septembre 2022.

2022-564

OCTROI D'UN CONTRAT – LE MONTAGE, LE DÉMONTAGE, LES RÉPARATIONS, L'ACHAT D'ARTICLES CONNEXES ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX IMPRÉVISIBLES DES STRUCTURES MARINES DE LA VILLE, POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour le montage, le démontage, les réparations, l'achat d'articles connexes et l'exécution de travaux imprévisibles des structures marines de la Ville, pour les années 2023, 2024 et 2025, à INDY-CO, qui a obtenu le meilleur pointage, pour un montant total de 254 546,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres LP220004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-41-559, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18010 émis le 22 septembre 2022.

2022-565

OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE NETTOYAGE ET DE POMPAGE DES PUISARDS, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services de nettoyage et de pompage des puisards, pour l'année 2022, à EBI ENVIROTECH INC., qui est le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 83 314,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220047 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-564, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17963 émis le 22 septembre 2022.

2022-566

OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE PHOTOS ET VIDÉOS, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services professionnels de photos et vidéos, pour l'année 2023, à PENEGA COMMUNICATIONS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 123 310,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres DP230002. La ville se réservant l'option de renouveler pour l'année 2024 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17959 émis le 13 septembre 2022.

2022-567

OCTROI D'UN CONTRAT – POUR L'INSTALLATION ET L'ENLÈVEMENT DES DÉCORATIONS DE NOËL À TRAVERS LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël à travers la Ville, à MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 50 428,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres EP220008 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-22-534, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17943 émis le 19 septembre 2022.

2022-568

APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEU D'EAU AU PARC AUGUSTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec RÉALISATION DYNAMIQUE INC., pour la construction d'une aire de jeu d'eau au parc Augusta, pour un montant total de 1 207,24 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 562 092,71 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-22-010, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17982 émis le 15 septembre 2022.

2022-569

APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – PHASE II DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE DEL VIA LE PROGRAMME D'ACHAT REGROUPÉ DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec ÉNERGÈRE INC., pour la phase II du contrat pour la fourniture et l'installation de luminaires de rue DEL via le programme d'achat regroupé de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour un montant total de 29 279,81 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 783 326,95 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-32-927, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17945 émis le 13 septembre 2022.

2022-574 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE AU PARC AUGUSTA

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec TROICÉ CONSTRUCTION INC., pour la construction d'un bâtiment sanitaire au parc Augusta, pour un montant total de 30 300,79 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 444 462,88 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-32-874, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18002 émis le 22 septembre 2022.

2022-575 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LE REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES À L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec MÉCANICACTION, pour le remplacement des chaudières à l'Hôtel de Ville, pour un montant total de 11 918,16 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 91 772,90 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-19-021 et 22-421-42-930, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17966 émis le 23 septembre 2022.

2022-576 APPROBATION – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-455

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE modifier la résolution 2022-455 afin de retirer la partie de la commande octroyée à FCA CANADA INC. pour un montant total de 701 156,64 \$, taxes incluses. Le montant total du contrat étant par conséquent de 241 847,61 \$, taxes incluses, soit le montant total octroyé à KIA.

2022-577 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION DANS LE SECTEUR DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation dans le secteur du village de Pointe-Claire, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-320-17937.

2022-578 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'octobre 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2022-579 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 4 OCTOBRE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 4 octobre 2022, telle que signée par monsieur Daniel Séguin, directeur général par intérim.

2022-580

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement,
DE lever la séance à 21 h 39.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière